

Règlement des études 2024-2025
MASTER 1
Mention BIOLOGIE-SANTE « Filière SANTE »
Annexe 3 : Parcours Découverte de l'entrepreneuriat

I – Objectifs

L'objectif de ce parcours Découverte de l'Entrepreneuriat est la découverte et l'approfondissement du monde de l'entreprise, et potentiellement la création d'entreprise. Ce parcours est pensé avec la possibilité de s'inscrire au dispositif PEPITE : il donne ainsi accès à l'ensemble des ateliers PEPITE et la mise à disposition d'un panel de coachs du tissu socio-économique du territoire.

II – Conditions particulières de candidature

L'inscription au parcours Découverte de l'Entrepreneuriat est conditionnée à l'inscription en parallèle au dispositif PEPITE et à l'acceptation du dossier par la commission ad hoc ; cette inscription donne le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE).

Le candidat peut, s'il le souhaite, s'inscrire au Diplôme d'Etudiant Entrepreneur (D2E). Ce diplôme est le dernier échelon du dispositif PEPITE ; il permet l'obtention d'un diplôme universitaire supplémentaire.

III – Enseignements et modalités de contrôle des connaissances

	Semes -tre	CM	TD	Total	ECTS	Coef	Nature et durée session 1	Nature et durée session 2
UE Etudiant entrepreneur		15	35	50	6			
Module 1 : Développer un projet entrepreneurial	S1	15	3	18		1	Contrôle continu	Oral commun aux 3 modules (10 min)
Module 2 : Imaginer un projet de création (sous forme d'un Hackathon)	S1		12	12		1	Oral (10 min de prépa et 10 min d'oral)	
Module 3 : Projet en autonomie PEPITE (E- learning + atelier)	S2		20	20		3	1 dossier à rendre	
<i>Optionnel :</i> <i>Conférences par professionnel de santé</i> - Monter son officine - Gestion de maison médicale - Découvrir une start-up santé - Monter son cabinet de sage-femme...	S1 et S2	2					<i>La participation aux conférences sera prise en compte par le jury au moment de la délibération</i>	
UE Anglais			36	36	3			
Volet 1 : anglais pour la mobilité (courrier, tél, CV...) et prépa TOEIC	S1		6 + 12h EL	18		1	Examen type TOEIC (2h)	Ecrit (2h)
Volet 2 : anglais pour la recherche (méthodo, compréhension écrite et orale d'articles, conférences, données chiffrées...)	S2		6 + 12 EL	18		1	Ecrit (2h)	
Stage en entreprise*	S2			2 mois temps plein	15		Soutenance orale	Epreuve orale ou stage

*Le stage en entreprise est obligatoire. L'objectif pour l'étudiant est de pouvoir mettre en pratique l'accompagnement proposé par les différents modules en travaillant avec des professionnels du secteur qu'il recherche. Le stage peut s'effectuer en une seule fois ou en deux fois, éventuellement sur deux années universitaires différentes.

A titre exceptionnel et sur avis des responsables pédagogiques et de la commission du dispositif PEPITE, ce stage peut :

- être remplacé par un emploi salarié saisonnier (ex : emploi officinal, en industrie...) d'une durée a minima équivalente à celle prévue pour le stage. L'étudiant devra mettre à profit cet emploi pour développer/concrétiser sa démarche entrepreneuriale (projet d'installation, de création, d'innovation...) commencée au sein de cette UE,
- donner lieu à une procédure de substitution dans le cadre du D2E (Diplôme d'Etudiant Entrepreneur). Si l'étudiant souhaite pousser le projet entrepreneurial qu'il a commencé au sein de l'UE, il peut bénéficier de cette substitution dans le but d'être accompagné au quotidien par des professionnels et l'équipe PEPITE dans sa création.

Tout dispositif de réalisation du stage donne lieu à une validation par une soutenance orale, en première session. En deuxième session, selon la condition d'échec, l'étudiant réalisera une épreuve orale ou un stage dans le cadre du dispositif PEPITE.

*SOU MIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION COMMUN DES FACULTES DE MEDECINE ET
PHARMACIE REUNI LE : 29 août 2024
APPROUVE LE : 29 août 2024*